



Commande publique circulaire et environnementale Comment s'y prendre ?

Jeudi 27 mai 2021

9h - 12h30

Présenté par :

- **Nicolas CHARREL**, Avocat et médiateur – Cabinet CHARREL et Associés

Nicolas CHARREL

Avocat au Barreau de Paris

Avocat européen à la Cour du Luxembourg

Médiateur près des juridictions administratives – Conciliateur

Montpellier

04 67 06 13 13

Paris

01 45 00 02 03

Marseille

04 91 54 00 25



CHARRELLASSOCIÉS
AVOCATS

www.charrel-avocats.com

- **François CURAN**, juriste – GIP Maximilien



maximilien

LE PORTAIL DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

François Curan

Juriste droit public / marchés
publics



01 84 74 13 63



2 rue Simone Veil
93 400 Saint-Ouen-sur-Seine

— www.maximilien.fr —



SOMMAIRE

1. Cadre juridique de l'achat public circulaire et environnemental
2. Dimension environnementale à la définition des besoins
3. Dimension environnementale par la réservation
4. Les marchés publics globaux de performance
5. Dimension environnementale dans la définition des conditions d'exécution
6. Dimension environnementale dans l'appréciation
7. Perspectives d'avenir





Éléments introductifs

De la clause à la clause environnementale

Commande publique = Satisfaction d'un besoin + Titre onéreux

- *Dedans* : Marchés publics, concession, délégation de service public, marché de partenariat etc.
- *Dehors* : Contrats de subventionnement, appel à projet etc.

Les trois grands types de prestation

- Travaux
- Services
- Fournitures

Les techniques d'achat

- Concours
- Accord-cadre
- Système d'acquisition
- Etc.

Principes fondamentaux de la commande publique et clauses sociales

- **Transparence des procédures**
 - Critères de notation et pondération connus par tout le monde
- **Liberté d'accès**
 - Critères non discriminants
- **Egalité de traitement**
 - Même niveau d'information pour toutes les entreprises

Pluralité des objectifs poursuivis par la commande publique

- **Value for money, développement durable, orientation de l'activité économique, soutien / relance de l'activité économique etc.**

3 piliers du développement durable

- Mettre en valeur l'environnement, le progrès social et/ou favoriser le développement économique.
 - Développement d'une zone économique ;
 - Intégration sociale de publics éloignés de l'emploi, répartition du travail ;
 - Respect / protection des écosystèmes de production de la prestation



I) Quel cadre juridique pour l'achat circulaire et environnemental ?

Cadre juridique de l'achat circulaire et environnemental

Cadre international et européen

Cadre international

- Convention cadre des NU. 1992
- Protocole de Kyoto. 1997
- Conférence de Doha. 2012
- Accords de Paris. 2016
- Agenda 2030.2015

Cadre européen

- Paquet "climat-énergie" de la Commission européenne.2008 comprenant quatre directives

Cadre juridique de l'achat circulaire et environnemental

Cadre interne

- Principes constitutionnels
 - La charte de l'environnement (art 6 de la Constitution) : un **droit opposable** au développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques
 - Incitation des acheteurs publics à montrer « l'exemple »
 - Les acheteurs publics ne sont pas des consommateurs ordinaires. Ils mettent en œuvre une **conduite politique**.
- Socle législatif
 - LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
 - PNAAPD ;
 - Feuille de route pour l'économie circulaire ;

Cadre juridique de l'achat circulaire et environnemental

Le code de l'environnement

Article L 110-1-III

- « L'objectif de développement durable, tel qu'indiqué au II est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :
- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire ».



II) Dimension environnementale dans la définition du besoin

Dimension environnementale à la définition du besoin

L. 2111-1 CCP

- La définition des besoins prend en compte « des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale »

L.2111-3 et D.2111-3 CCP

- Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables
- Obligation de mise en place dès lors que le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions €HT

Dimension environnementale à la définition du besoin

- Double dimension du besoin :
 - Traduction dans les spécifications techniques
 - Prestation proprement achetée
- Rôle d'un coordinateur éventuellement :
 - Sourcing, formulation du besoin etc.

Dimension environnementale à la définition du besoin

- Une définition pertinente du besoin au regard des exigences environnementales s'inscrit dans une démarche plus globale de prise en compte de l'environnement dans une stratégie d'achat responsable

Dimension environnementale à la définition du besoin

Enjeux de la politique d'achat

La politique Achat consiste à définir des « *Orientations et intentions générales, relatives aux achats et approvisionnements, d'un organisme, telles qu'elles sont formulées par la direction de l'organisme acheteur* ».

- La politique d'achat est la feuille de route du Directeur Achats, la définition des priorités d'achats en fonction des activités de la Collectivité . * fascicule X 50-128 AFNOR

Dimension environnementale à la définition du besoin

Selon le droit communautaire :

« Accroître l'efficacité de la dépense »,

« Permettre aux acheteurs de mieux utiliser l'instrument des marchés publics au soutien d'objectifs sociétaux communs, par exemple protéger l'environnement, veiller à une meilleure utilisation des ressources et à une plus grande efficacité énergétique, lutter contre le changement climatique, promouvoir l'innovation, l'emploi et l'inclusion sociale et assurer les meilleures conditions possibles pour l'offre de services sociaux de grande qualité...»



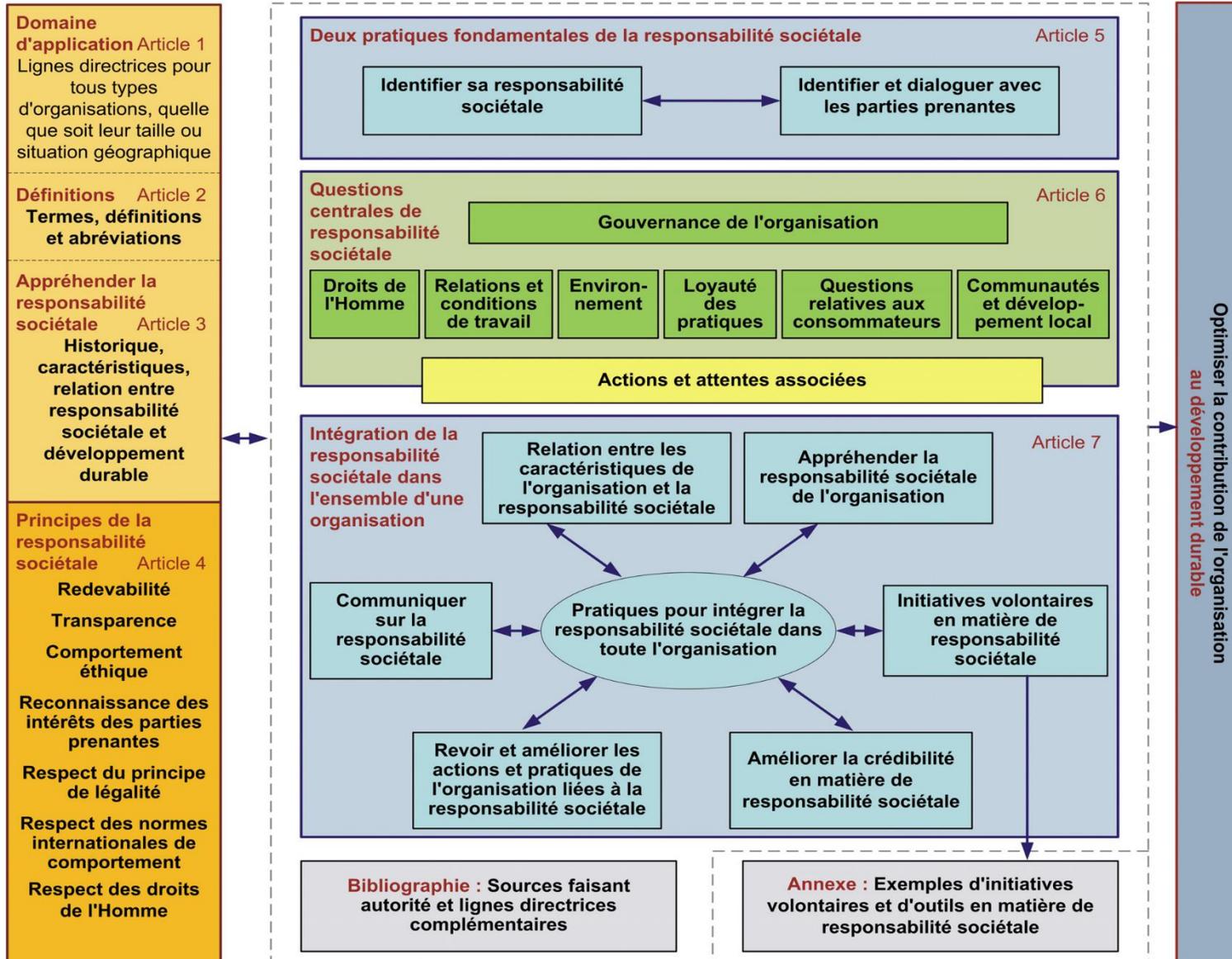
Dimension environnementale à la définition du besoin

- Zoom sur les objectifs d'une stratégie achat :
 - Création de valeur, réduction des coûts directs et du TCO
 - Maîtrise des délais
 - Développement durable
 - Maîtrise des risques
 - Amélioration de la qualité en évitant la sur-qualité

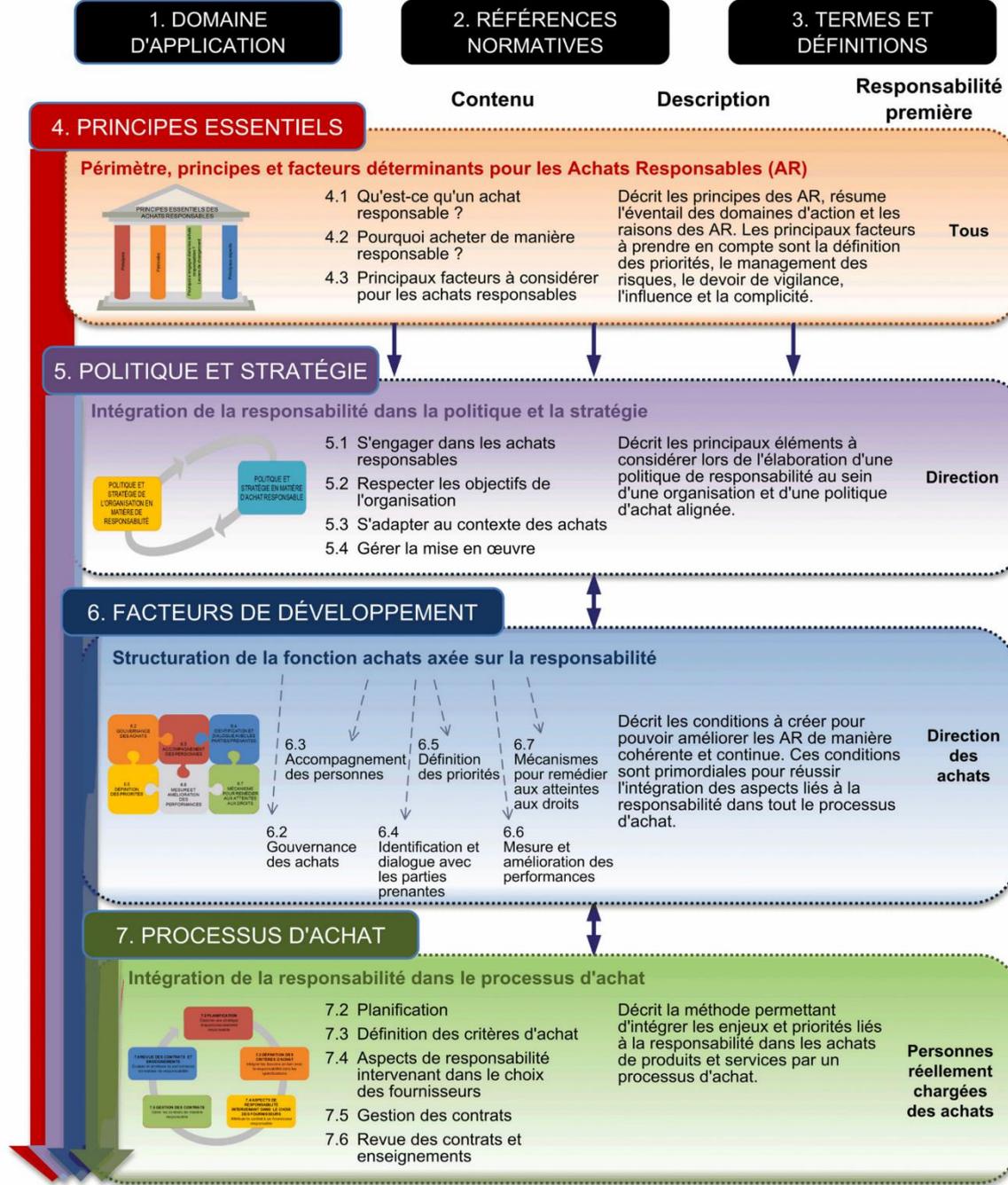
Dimension environnementale à la définition du besoin

- Quelques normes et standards :
 - ISO 26000 - RSE
 - ISO 20400 – Certification d’achat responsable
 - La norme fournit aux organisations, quelle qu’en soit la taille ou l’activité, des lignes directrices pour intégrer la responsabilité sociétale dans leur processus achats, comme décrit dans la NF ISO 26000. Elle est destinée aux parties prenantes impliquées dans ou impactées par les décisions et processus achats.

Vue d'ensemble de la norme ISO 26000 pour comprendre l'application de la nouvelle norme ISO 20400



Vue d'ensemble de la norme ISO 20400





III) Dimension environnementale par la réservation

Dimension environnementale par la réservation

- Le code de la commande publique mentionne la réservation en matière sociale
 - ESS
 - SIAE
- Réservation indirecte en matière environnementale via ces entreprises
 - Exemples : RéaVie, CoRecyclage etc.



IV) Les marchés publics globaux de performance

Marchés publics globaux de performance

L.2171-3 CCP et R.2171-3 CCP



Le marché global de performance associe l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Ces objectifs sont définis notamment **en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.** Le marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables.



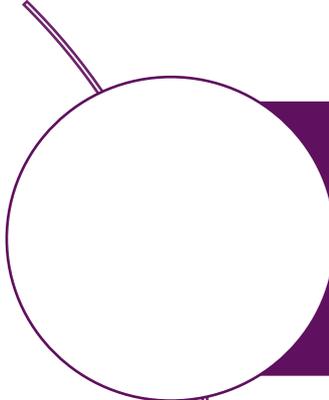
Pour attribuer le marché global de performance, l'acheteur se fonde sur une pluralité de critères parmi lesquels figurent le critère du coût global ainsi qu'un ou plusieurs critères relatifs aux objectifs de performance définis en fonction de l'objet du marché.



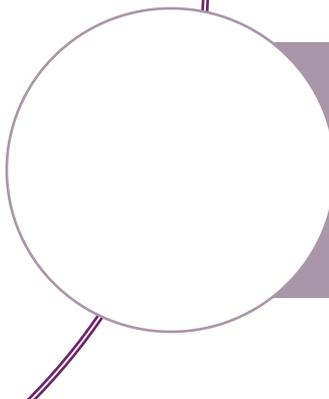
V) Dimension environnementale dans la définition des conditions d'exécution

Dimension environnementale dans l'exécution

A) Spécifications techniques : attention au lien avec l'objet du marché



Traduction technique du besoin par des caractéristiques insérées dans le cahier des charges : norme ISO, écolabel (français, européen), eco-conception...



Lien avec l'objet du marché : prestation effectivement livrée à l'acheteur et non pas process général de l'entreprise

Dimension environnementale dans l'exécution

B) Spécifications techniques et conditions d'exécution

- Art. R. 2111-7 => Référence à un procédé ou une provenance particulière
- Art. R. 2111-8 => Référence à des normes techniques ou des fonctionnalités et performances
- Art. R. 2111-9 => Mention « ou équivalent » en cas de référence à des normes ou documents
- Art. R. 2111-10 => Précision des spécifications exprimées en termes de performance ou d'exigences fonctionnelles
- Art. R. 2111-11 => Preuve de la conformité à une norme

Dimension environnementale dans l'exécution

B) Spécifications techniques et conditions d'exécution

=> Le cas du recours aux labels

- Art. R. 2111-12 et Art. R. 2111-13 Définition d'un label
- Art. R. 2111-14 Caractéristiques d'un label
- Art. R. 2111-15 Label particulier et lien avec le marché
- Art. R. 2111-16 Conditions d'acceptation d'autres labels que le label particulier exigé
- Art. R. 2111-17 Preuve de l'équivalence des offres aux caractéristiques d'un label imposé

Introduction en condition d'exécution de l'environnement écolabel dans le cahier des charges

Zoom sur les conditions d'exécution avec des écolabels

1^{er} cas : il existe un écolabel officiel (NF Environnement ou Ecolabel européen notamment) dans la catégorie de produits recherchée



L'offre de produits écolabellisés ou présentant des caractéristiques équivalentes est-elle suffisante pour permettre une mise en concurrence ?



NON



OUI

Exiger des produits titulaires de l'écolabel ou présentant des caractéristiques équivalentes

2^{ème} cas : il n'existe pas d'écolabel



Se reporter à des caractéristiques environnementales génériques appropriées au type de produit pour établir les spécifications techniques (voir annexe)

Un nombre suffisant d'entreprises doit être en mesure de satisfaire aux caractéristiques environnementales

Passeport éco-produit ADEME (01.47.65.20.61)
D'après Ministère écologie et Développement Durable
(intégration de l'environnement dans la commande publique)
version juin 2003

Zoom sur le contrôle des conditions d'exécution environnementales

Obligation de vérifier la conformité de l'exécution sociale et environnementales

- Fixer dans le contrat les modalités de contrôle/performance (ex : consommation énergétiques...)
- Elaborer des tableaux de bords / suivi / qualimétrie

Méthodologie

- Demander de grouper les livraisons (moins de transports)
- ☹ Eviter le juste à temps ! (administrer c'est prévoir)
- Exiger la récupération du vieux matériel

Zoom sur le contrôle des conditions d'exécution environnementales

EN PRATIQUE :

Matériel informatique / électronique →

Imposer la collecte vieux matériels –
déchets
Imposer le recyclage ou une filière

- Imposer la traçabilité des produits
- Imposer le label de critère écologique ou tout autre moyen de preuve comme des rapports d'essais...
- Livraison / emballage (mises en vrac, plutôt que par unité distincte)
- Récupération ou réutilisation de matériaux d'emballage et des produits usagés par le fournisseur
- Livraison des marchandises dans des conteneurs réutilisables
- Collecte recyclage avec reprise ou réutilisation par le fournisseur des déchets produits pendant **ou après** l'utilisation ou la consommation d'un produit
- Imposer un mode de transport, de production des produits à livrer

OU

Demander un mode de valorisation à l'initiative de l'entreprise → **CRITERES DE SELECTION**

Les conditions d'exécution du marché en faveur de l'environnement peuvent concerner :

- l'obligation d'une démarche H.Q.E. dans les constructions,
- la qualité environnementale des transports acheminant les livraisons ou utilisés sur les chantiers,
- la qualité environnementale des emballages et les possibilités de reprise,
- la bonne gestion de l'environnement pendant l'exécution des travaux : réduction des émanations toxiques ou polluantes, traitement des eaux et fluides de rejet, bruit, élimination des déchets, la sensibilisation ou la formation du personnel à l'environnement.

Zoom sur le contrôle des conditions d'exécution environnementales

Clauses environnementales (comme outil de dialogue local)

- 😊 Possibilité d'intégrer une démarche d'accompagnement à la réalisation du bilan carbone (ou toute autre démarche de management environnemental)
- Communication / affichage de la collectivité en parallèle à sa politique environnementale et réalisation du bilan carbone de la collectivité.
- Rapport Développement Durable (art 255 Loi Grenelle du 2 juillet 2010)
=> Permet d'intégrer la démarche dans le bilan sur l'impact des achats sur le Développement durable

Zoom sur le contrôle des conditions d'exécution environnementales

Ex clause UGAP

- ⇒ l'optimisation de l'encombrement lors du transport et du stockage,
- ⇒ l'interdiction d'utiliser les essences végétales dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont prohibées soit par une loi nationale, soit par un accord international,
- ⇒ l'obligation de fournir des panneaux d'aggloméré à base de bois défibré ou fragmenté ne contenant pas certain type de liant peu respectueux de l'environnement,
- ⇒ l'interdiction d'utiliser des CFC (gaz à effet de serre) lors de la fabrication des mousses entrant dans la composition des produits,
- ⇒ l'obligation d'utiliser des familles de peinture et vernis les moins polluantes possibles et suppression des revêtements contenant du plomb, et à terme contenant du chrome,
- ⇒ l'obligation d'effectuer un marquage indélébile sur chaque produit, afin d'en assurer la traçabilité,
- ⇒ recours à des emballages réutilisables.

Autre exemple : en partenariat avec la ville de Paris, l'UGAP a mis en place, en 2003, une nouvelle offre qui porte sur des bennes à ordures ménagères et des laveuses de chaussée fonctionnant au GNV (gaz naturel véhicule), pour un total de 86 M. d'euros. La stratégie d'achat a été identique à celle décrite ci-dessus : la fourniture d'un moteur au GNV était une exigence du cahier des charges.

« Il faut souligner l'intérêt du rôle de la Centrale d'achat. L'offre, certes, se développe. Mais pour lui permettre de « décoller », il faut une masse critique. La Centrale d'achat, adossée aux besoins de la ville de Paris, a pu lancer un appel d'offres d'envergure, intéressant les fournisseurs grâce aux volumes demandés et obtenir des conditions satisfaisantes dont peuvent désormais bénéficier les autres collectivités qui s'adressent librement à elle ».

Zoom sur le contrôle des conditions d'exécution environnementales

Ex clause ADEME

 : ainsi dans le CCTP, des exigences de développement durable relatives aux modalités de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux et services peuvent être introduites.

Ex de rédaction : "**Pendant l'exécution du marché et durant la période de garantie, le titulaire s'engage à apporter, sur demande de la Collectivité, la preuve que les produits à base de bois utilisés ou fournis répondent aux spécifications de gestion durable des forêts fixées dans le cahier des charges...**" ou "**répondent aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail sur le travail des enfants**"

LA DEFINITION DES BESOINS = REDACTION DES SPECIFICITES TECHNIQUES

Par références à des normes
ou d'autres documents
équivalents (référentiels)

En termes de performances et
d'exigences fonctionnelles
NORME NF X 50 - 151

Prennent en compte les critères
d'accessibilité pour les personnes
handicapées ou critères de
fonctionnalité pour les **utilisateurs**

En utilisant un
étalonnage
approprié...

INTERDICTION : de se référer aux spécifications techniques d'un produit précis, même sans le nommer (CE, 11 septembre 2006, Commune de SARAN)

☹ **Interdiction d'indiquer** un mode de fabrication, une provenance, une origine, ni marque, brevet, type... (mise en demeure de France; Allemagne, Italie... Suède de l'Espagne par la Commission Européenne/Spécification technique des ordinateurs se référant à des micro processeurs de marque intel ou équivalent (jugée discriminatoires et incompatibles avec l'AD 2004/18) sauf exceptions...

☺ **Indiquer le code CPV** (description de l'objet et accès aux candidats des offres qui les concernent)

Expression des besoins qualitatifs pour la rédaction du cahier des charges

les performances ou exigences
fonctionnelles

les qualités environnementales et
économiques

Spécifier le besoin final,
pas les moyens pour y
arriver

Demander des variantes
(écologiques)

par référence

à un éco-label

- ⇒ approprié à l'objet du marché
- ⇒ établi sur des bases scientifiques
- ⇒ adopté collectivement
- ⇒ accessible à toutes les parties intéressées

ou

tout moyen de preuves approprié
fourni par le candidat

Oblige les entreprises à
"concevoir des produits en
tenant compte de son
devenir en fin de vie et
donc prévoir le moindre
sous ensemble ou élément
qui le compose pour que
ce produit soit le plus
facile à recycler"
= **ECO CONCEPTION**

Exemple : chauffage des bureaux à
température constante 20°C... et laisser
aux entreprises le soin de proposer des
solutions !

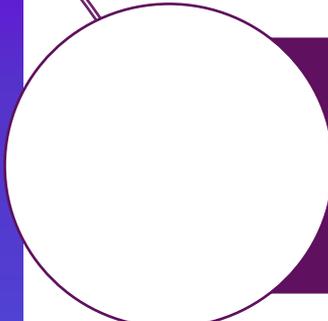


Dimension sociale dans l'appréciation

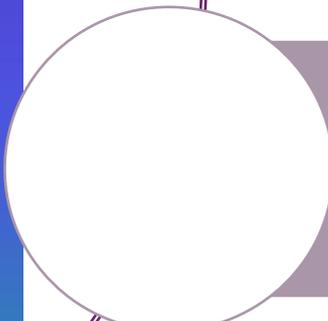
Dans l'appréciation des candidatures

Dimension environnementale de l'appréciation

Appréciation des candidatures



L.2142-1 CCP => focus sur la capacité de l'entreprise à exécuter la prestation



L'absence regrettable d'interdiction de soumissionner visant des infractions environnementales

Dans l'appréciation des offres

Dimension environnementale dans l'appréciation

Appréciation des offres

L. 2152-7 et -8

- Offre économiquement la plus avantageuse
- Lien avec l'objet du marché

R.2152-7

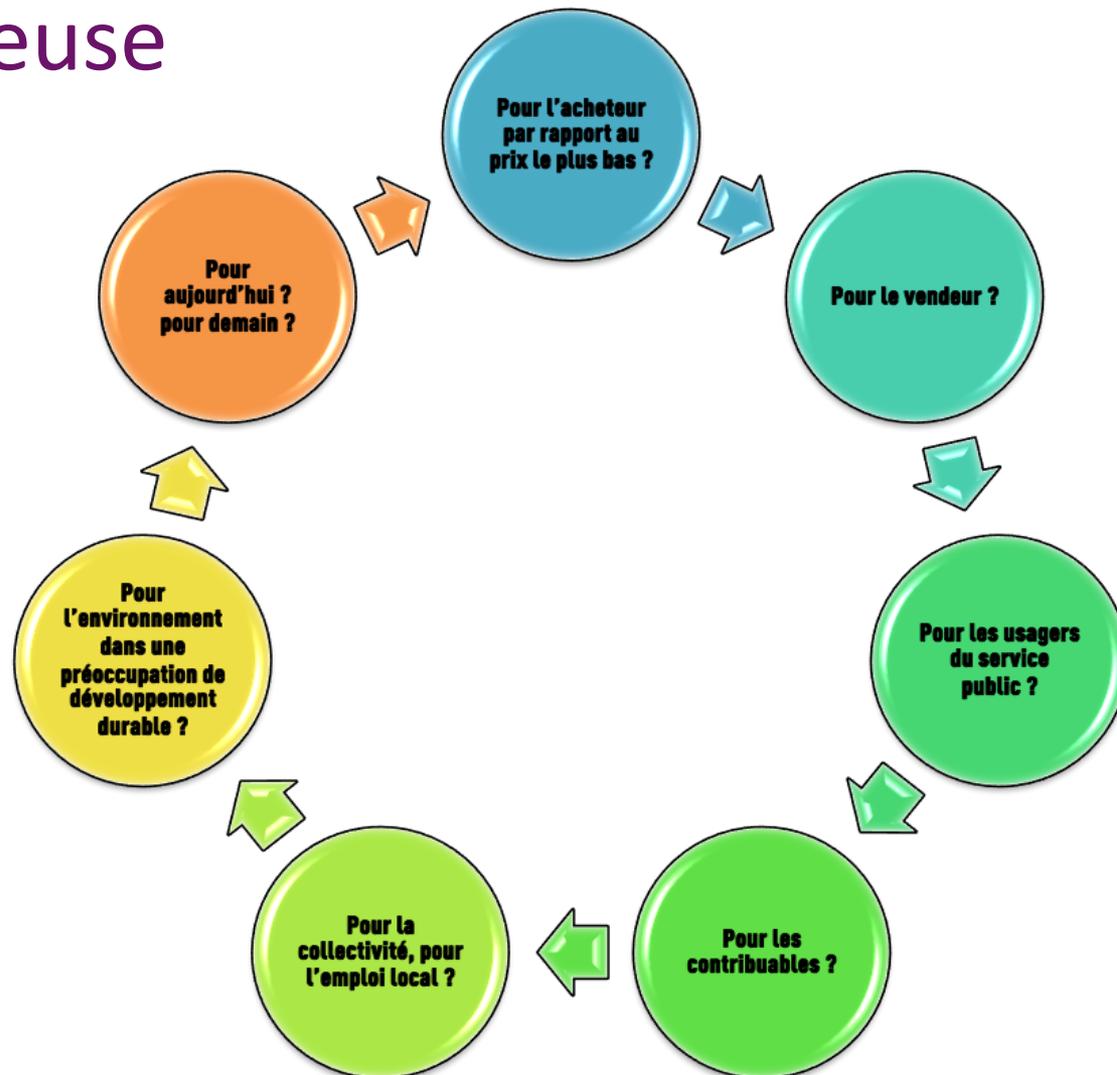
- Critère unique ou multiplicité de critères dont notamment: qualité (ex: bien-être animal, coût du cycle de vie), délais d'exécution, organisation etc.

ZOOM sur la décision Nantes Métropole (25/05/2018, n° 417580)

« Considérant qu'il résulte de ces dispositions que si l'acheteur peut, pour sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse, mettre en oeuvre des critères comprenant des aspects sociaux, c'est à la condition, notamment, qu'ils soient liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution ; qu'à cet égard, des critères à caractère social, relatifs notamment à l'emploi, aux conditions de travail ou à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, peuvent concerner toutes les activités des entreprises soumissionnaires, pour autant qu'elles concourent à la réalisation des prestations prévues par le marché ; que ces dispositions n'ont, en revanche, **ni pour objet ni pour effet de permettre l'utilisation d'un critère relatif à la politique générale de l'entreprise en matière sociale, apprécié au regard de l'ensemble de son activité et indistinctement applicable à l'ensemble des marchés de l'acheteur**, indépendamment de l'objet ou des conditions d'exécution propres au marché en cause ; »

Mais... *To be continued...* TA Dijon, ord., 19 mai 2021...

L'offre économiquement la plus avantageuse



Acheter pas cher ⇒ reporte le coût des nuisances à l'ensemble de la collectivité

Zoom sur les critères environnementaux et sociaux

Il peut s'agir en matière d'environnement :

- Des performances en matière de protection de l'environnement,
- Des performances en matière de développement des approvisionnements directs des produits de l'agriculture,
- Du coût global, d'utilisation ou des coûts tout au long du cycle de vie.

Il peut s'agir en matière de critères sociaux :

- De l'accessibilité,
- De l'apprentissage,
- De la diversité,
- Des conditions de production et de commercialisation,
- De la garantie de la rémunération équitable des producteurs,
- Des performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Les critères environnementaux et sociaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat.

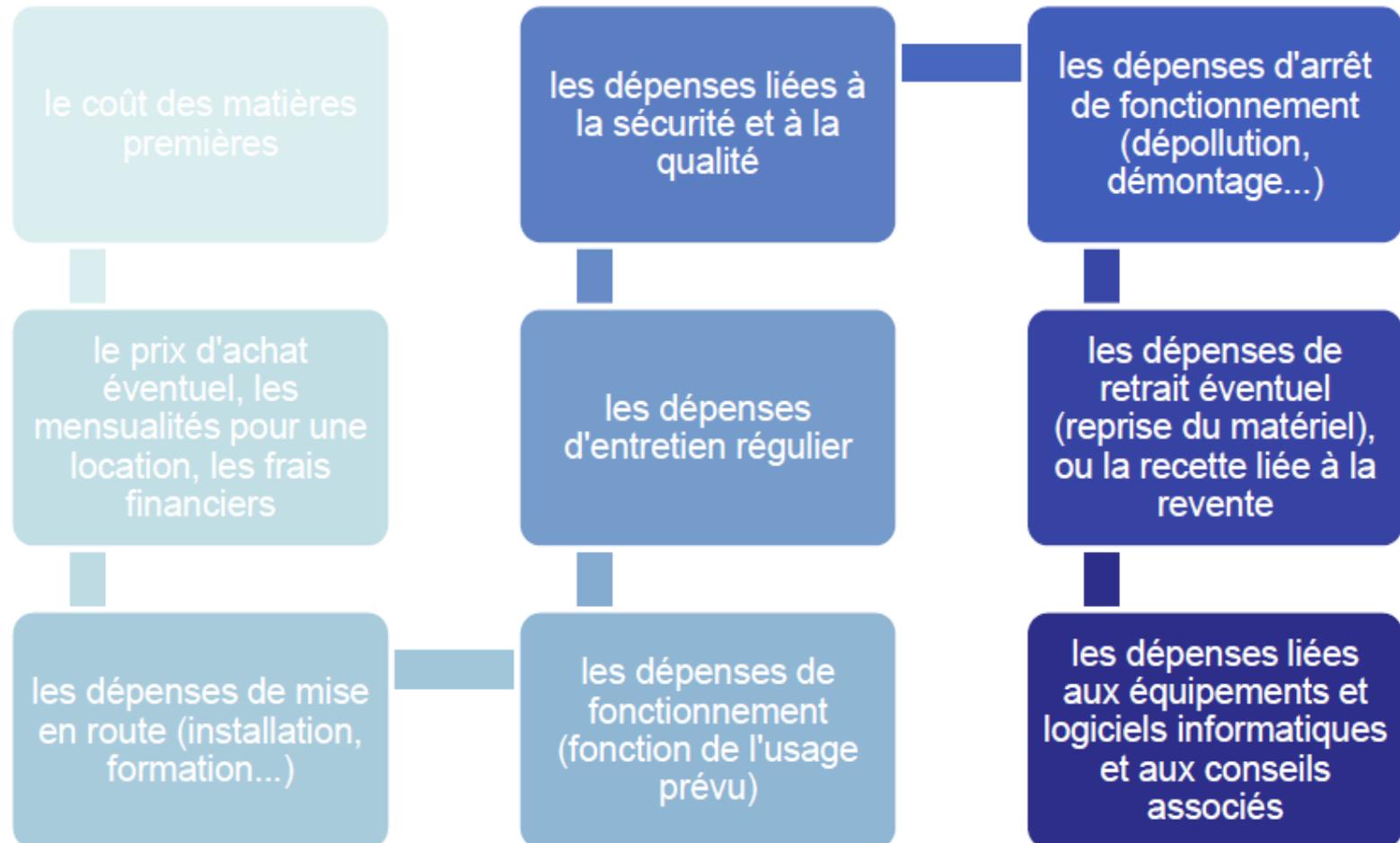
Zoom sur le critère du cycle

Le cycle de vie est l'ensemble des étapes successives ou interdépendantes, y compris la recherche et le développement à réaliser, la production, la commercialisation et ses conditions, le transport, l'utilisation et la maintenance, tout au long de la vie du produit ou de l'ouvrage ou de la fourniture d'un service, depuis l'acquisition des matières premières ou la production des ressources jusqu'à l'élimination, la remise en état et la fin du service ou de l'utilisation



Zoom sur le critère du cycle

Coût total de possession



Zoom sur le critère du cycle

• Détermination du coût du cycle de vie

Art. R. 2152-9

Le coût du cycle de vie couvre, dans la mesure où ils sont pertinents, tout ou partie des coûts suivants du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage :

1° Les coûts supportés par l'acheteur ou par d'autres utilisateurs, tels que :

- a) Les coûts liés à l'acquisition ;
- b) Les coûts liés à l'utilisation comme la consommation d'énergie et d'autres ressources ;
- c) Les frais de maintenance ;
- d) Les coûts liés à la fin de vie comme les coûts de collecte et de recyclage ;

2° Les coûts imputés aux externalités environnementales et liés au produit, au service ou à l'ouvrage pendant son cycle de vie, à condition que leur valeur monétaire puisse être déterminée et vérifiée. Ces coûts peuvent inclure le coût des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions polluantes ainsi que d'autres coûts d'atténuation du changement climatique.

• Information sur les données devant être communiquées par les concurrents et les méthodes de détermination retenues par l'acheteur

Art. R. 2152-10

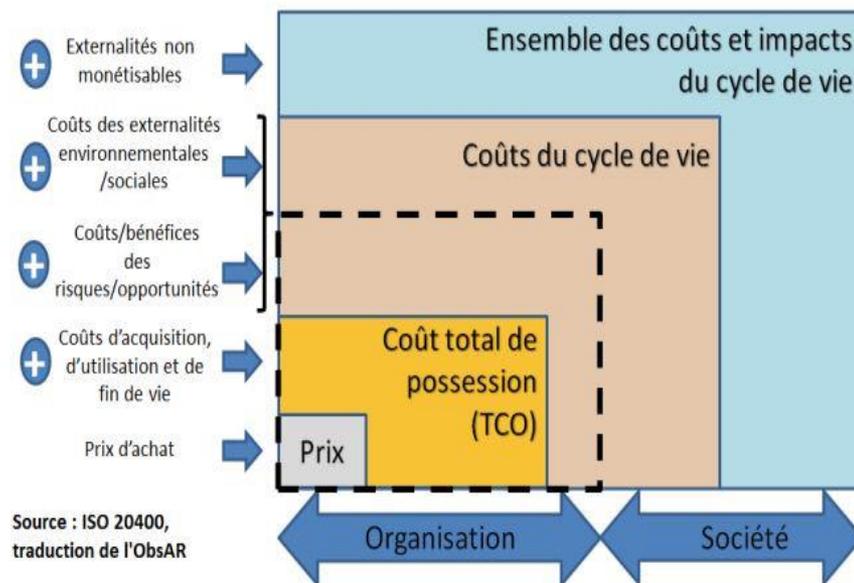
Lorsque l'acheteur évalue les coûts selon une approche fondée sur le cycle de vie, il indique dans les documents de la consultation les données que doivent fournir les soumissionnaires et la méthode qu'il utilisera pour déterminer le coût du cycle de vie sur la base de ces données.

La méthode utilisée pour évaluer les coûts imputés aux externalités environnementales respecte l'ensemble des conditions suivantes :

- a) Elle se fonde sur des critères non-discriminatoires et vérifiables de façon objective ;
- b) Elle est accessible à toutes les parties intéressées ;
- c) Elle implique que les données requises puissent être fournies moyennant un effort raisonnable consenti par des opérateurs économiques normalement diligents.



Vision globale de l'approche du "coût du cycle de vie"



Zoom sur le critère du cycle

Exemple pour un véhicule



L'achat d'une voiture doit donner lieu à une analyse Coût Total de Possession incluant :



- le prix d'achat,
- le prix de l'entretien,
- le coût au kilomètre parcouru (consommation...),
- le prix de revente.

Exemple de calcul de Coût Total de Possession

$$\text{Coût Total de Possession} = \text{Prix catalogue} + \text{Prix des équipements et options} + \text{Coût de livraison} - \text{rabais} + \text{maintenance} + \text{pneus} + \text{taxes} + \text{fuel} - \text{Valeur résiduelle de revente}$$

Au final, une voiture chère à l'achat pourra se révéler plus économique qu'un modèle plus attractif au départ

Perspectives d'avenir

Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets...

- Prise en compte du développement durable à la détermination des spécifications techniques
- Mise en ligne du Schéma de promotion des achats durables (abaissement du seuil de 100 millions €HT)
- Exigence d'indicateurs précis sur les montants, les contrats, taux réels d'achat publics relevant de l'achat durable etc.
- Ajout de l'environnement dans les conditions d'exécutions (L. 2111-2 Code de la commande publique)
- Lorsqu'un objectif écologiquement responsable est poursuivi par le marché alors une part d'exécution doit impérativement être confiée à une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale agréée (ESUS)
- Utilisation de matériaux biosourcés dans les contrats de la commande publiques visant des prestations de rénovations ou de construction à compter du 1^{er} janvier 2028



Témoignages



LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE INTERNE ACHATS CIRCULAIRES AU SEIN DE LA VILLE DE SCEAUX

*Présenté par Elise HEHN
Chef de service commande publique
Direction des finances, achats et Systèmes d'information*



- Sceaux est située dans les Hauts-de-Seine, à 5 km du sud de Paris.



- Elle fait partie du territoire Vallée Sud – Grand Paris et de la métropole du Grand Paris (MGP) avec les communes d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff et Montrouge..
- La ville compte 19 975 habitants
- Nombre de marchés : de 40 à 60 par an (en fonction des opérations de travaux)
- 90% des marchés font l'objet d'une négociation



LES PARTICIPANTS DE LA VILLE DE SCEAUX A LA FORMATION D'INITIATION D'ACHATS CIRCULAIRES DU 26 ET 27 MAI 2021

- **Nombre** : 23 participants

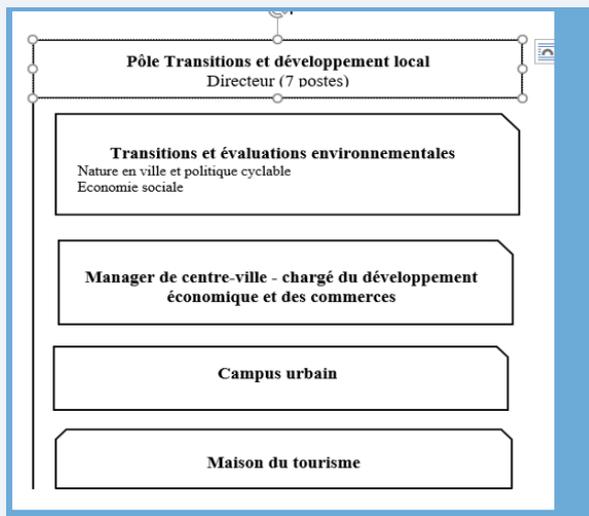
- **Provenant de 13 services différents** :
 - le Pôle Transitions et développement local
 - le service Vie scolaire
 - le service Petite enfance
 - le service Séniors
 - le service Restauration-logistique
 - le service Sceaux Info mairie
 - le service Commande publique
 - le service Bâtiment
 - le service Espace public environnement
 - le service Patrimoine et coordination administrative
 - le service Action culturelle
 - le service Action sportive
 - le service Systèmes d'information



COMMENT MOBILISE-T-ON AUTANT DE PERSONNES ET DE SERVICES EN INTERNE AUTOUR DE CETTE DÉMARCHE ?

Les étapes de mobilisation:

- Un portage politique fort sur le thème de la transition écologique défini en début de mandat avec la création d'un Pôle Transition et développement local



Mandat 2020-2026

Axe 2 Conduire pleinement la transition écologique

- ✓ Améliorer la qualité de l'air intérieur/domestique
- ✓ Poursuivre les démarches collectives et citoyennes
- ✓ Implication, participation, mobilisation projets de transition
- ✓ Rénovation énergétique des bâtiments
- ✓ Lutter contre le gaspillage
- ✓ Développer le bio, le local à la cantine et pour les citoyens
- ✓ Aller plus loin sur le nature en ville
- ✓ Poursuivre et innover dans la mobilité douce et active



COMMENT MOBILISE-T-ON AUTANT DE PERSONNES ET DE SERVICES EN INTERNE AUTOUR DE CETTE DÉMARCHÉ ?

- Une réflexion au sein de chaque direction sur les actions à mener sur cet axe politique
- Le lancement le 11 mars 2021 par le GIP MAXIMILIEN de la mission d'accompagnement des acheteurs publics pour une commande publique plus circulaire-présentation d'un programme d'accompagnement
- Une réflexion au sein du service de la commande publique à élargir cet accompagnement aux services prescripteurs et présentation du programme d'accompagnement du GIP MAXIMILIEN à sa DGA et au directeur du Pôle Transition et développement local
- Portage hiérarchique du projet par la DGA en réunion de direction
- Mobilisation des directeurs et un retour positif des collègues

Une communication interne auprès des collègues pendant tout le processus sur la notion d'achats circulaires



COMMENT MOBILISE-T-ON AUTANT DE PERSONNES ET DE SERVICES EN INTERNE AUTOUR DE CETTE DÉMARCHÉ ?

Les arguments :

- Anticiper le passage de l'incitation à l'obligation en matière d'achats circulaires
- Bénéficier dès aujourd'hui des programmes d'accompagnement
- Bénéficier du service de qualité du GIP MAXIMILIEN et de son réseau
- Monter en compétences
- Passer de la théorie à la pratique



Merci



Formation à la Commande Publique Circulaire & Environnementale

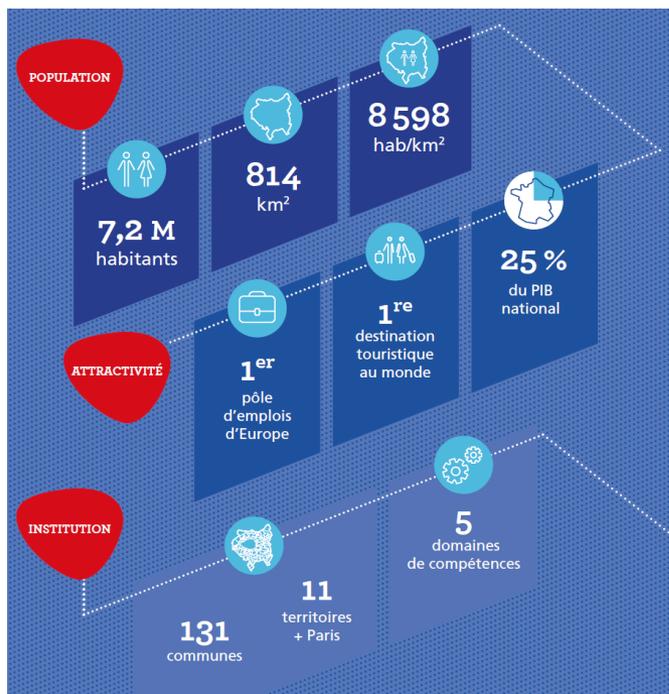
JEUDI 27 2021

présenté par Hortense MOURIER

Chef de service développement économique durable

hortense.mourier@metropolegrandparis.fr

Métropole du Grand Paris



Trois compétences partagées avec les communes et les territoires



Développement économique



Aménagement



Habitat

Deux compétences propres

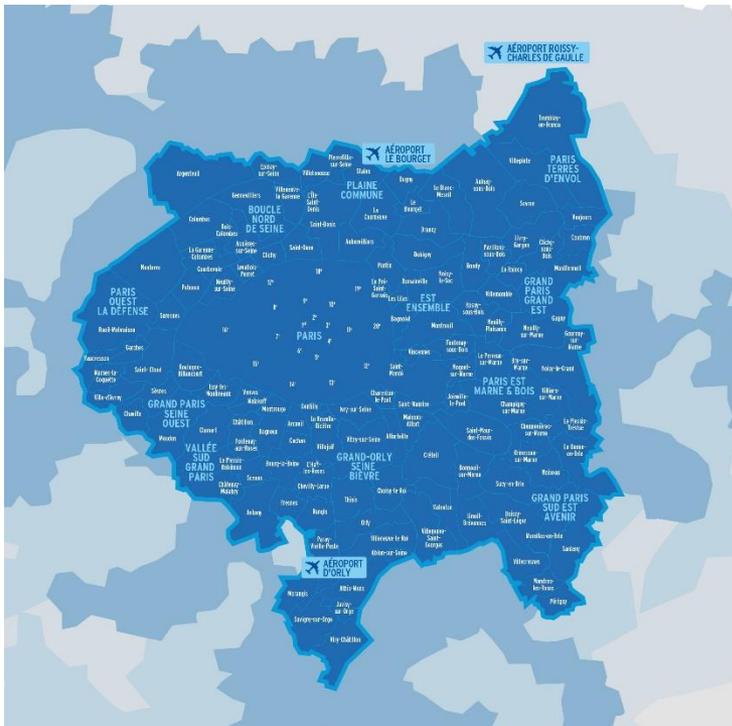


Environnement



GEMAPI

Métropole du Grand Paris



COMMANDE PUBLIQUE CIRCULAIRE (3 niveaux d'intervention)

- ❖ Politique d'achats métropolitaine
- ❖ Politique d'investissements métropolitaine
- ❖ Politique d'achats des communes et des établissements publics territoriaux

Pourquoi accompagner les achats circulaires et solidaires ?



POIDS ECONOMIQUE

Des volumes d'achats des acteurs économiques



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE PORTEUR

Pour intégrer l'EC et l'ESS dans les achats



LES PLANS DE RELANCE

Orientés sur la thématique des achats circulaires et solidaires

Présentation du programme d'accompagnement

Un programme opérationnel

- ❖ Objectif : accompagner l'**intégration des critères d'économie circulaire dans les stratégies d'achat** des participants pour stimuler l'économie circulaire.
- ❖ Projet porté par la **Métropole du Grand Paris, l'OBSAR, l'INEC et les Canaux**
- ❖ **37** (édition 1) **et 75** (édition 2) participants volontaires publics/privés engagés dans l'intégration de l'économie circulaire dans leurs achats.



Présentation du programme d'accompagnement

Les objectifs & les bénéficiaires



Fédérer des acheteurs publics et privés autour de l'économie circulaire et l'ESS



Accompagner des acheteurs publics et privés pour intégrer l'économie circulaire et l'ESS dans leurs achats



Créer et partager des connaissances en valorisant les démarches exemplaires



Sensibiliser et convaincre des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'intégration de l'économie circulaire dans les achats.



Avoir des impacts réels sur l'utilisation des ressources, la création d'emplois et le développement d'une offre de biens et services circulaires sur le marché

Présentation du programme d'accompagnement

Le public cible

Le programme est destiné à toute personne impliquée dans les processus achats:

- élu.e.s métropolitains en charge de la commande publique, de l'économie circulaire ou de l'ESS,
- agents de collectivités de la Métropole, des services techniques ou Achats
- salariés du privé, en direction achats ou non

La participation au programme est conditionnée à la signature d'une charte témoignant de la volonté d'intégrer de l'économie circulaire et/ou solidaire dans les achats de sa structure, et s'engageant à participer à **l'ensemble** du programme.

Présentation du programme d'accompagnement

Le retour d'expérience de l'édition 1

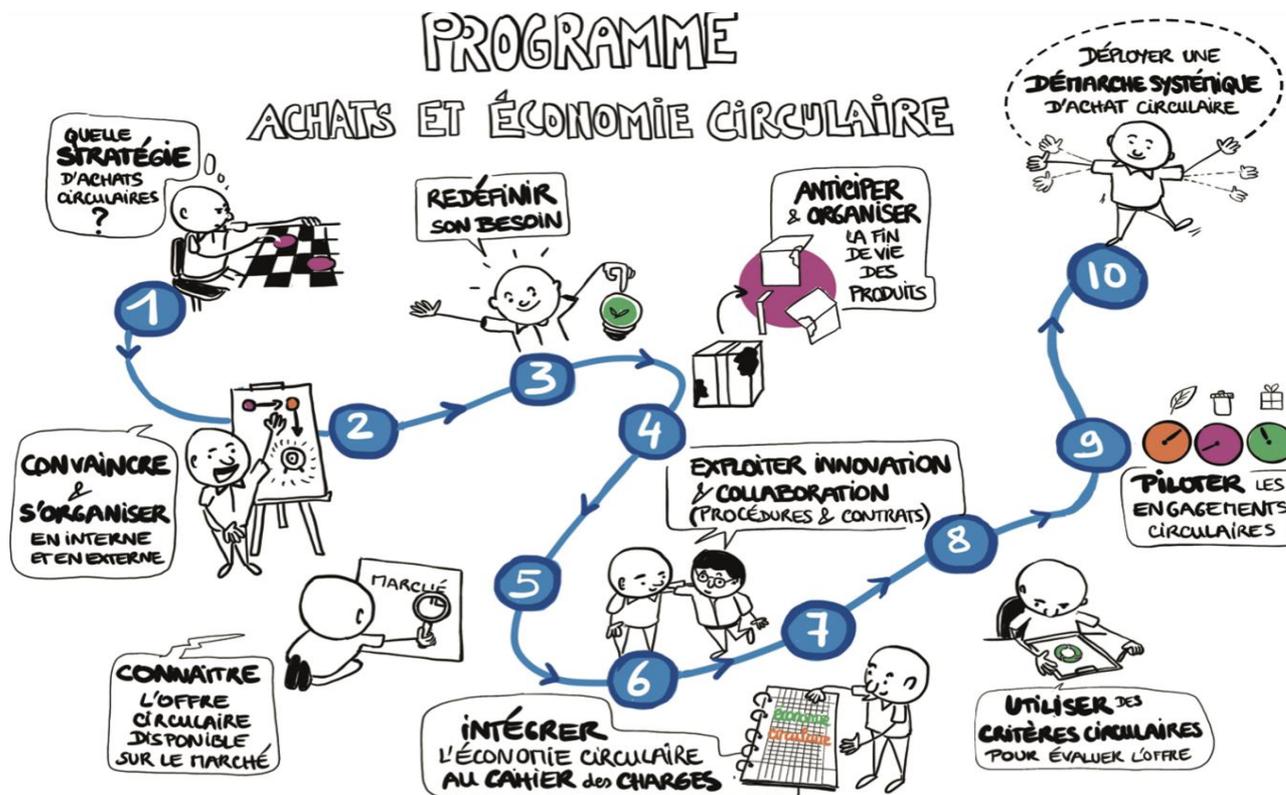


Ce Programme-action bénéficie du soutien du Ministère de l'Environnement et des Infrastructures aux Pays-Bas, pionnier des Green Deals Achats Circulaires en Europe.



Les participants engagés : Aéroports de Paris, AFNOR, CEMEX, Commissariat à l'Énergie Atomique, GRDF, La Poste, Direction des Achats de l'État, Ministère des armées, Etablissement Public Territorial Est Ensemble, Batigère, CACIC, CAHPP, Camposphere, Ecovadis, Eqosphere, EDF, Groupe Up, Helpevia, Humana, Mairie de Fontenay sous Bois, Mairie de Montfermeil, Mairie de Sceaux, ONET, OPAC 36, Région Bretagne, Syctom, Universcience, Ville de Meudon, Ville des Lilas

Présentation du programme d'accompagnement Pour commencer le travail



Présentation du programme d'accompagnement

Livrable édition 1



ÉTAPES POUR INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS SES ACHATS

GUIDE OPÉRATIONNEL PAR



Présentation du programme d'accompagnement

Edition 2 - présentation

Parcours « Activation »



Pour les participants qui souhaitent avoir un **panorama le plus large possible** sur les achats circulaires et solidaires et qui sont dans une logique de **réflexion globale**

Parcours « Accélération » appliqué à un achat



Pour les participants qui ont un **projet concret d'achat** ou un segment d'achat sur lequel ils souhaitent travailler avec un accompagnement plus **individualisé**

Des parcours enrichis et complétés de **sessions communes** et de **sessions « à la carte »**

Présentation du programme d'accompagnement

Indicateurs de succès

+ de collectivités
participantes

13/21
29/54

Satisfaction &
assiduité

100%
90%

Mesure d'impact

3 achats circulaires en
2021

Mesure d'impact - livrable :
panorama méthodes
+ outil ?

MERCI



MISSION ACHATS PUBLICS
CIRCULAIRES & ENVIRONNEMENTAUX

Présentation du programme d'accompagnement



Mission Achats Publics Circulaires et Environnementaux

Faire de l'Île-de-France un territoire exemplaire en matière d'achats responsables en mettant en œuvre un programme qui réponde aux besoins des acteurs de la commande publique.

PROGRAMME SOUTENU ET FINANCÉ PAR :



Direction régionale et
interdépartementale
de l'environnement et
de l'énergie
d'Île-de-France



Une ambition

Apprendre et co-construire
la commande publique circulaire

Trois objectifs

1

Accompagner les
acheteurs publics à inté-
grer l'économie circulaire
dans les stratégies d'achat

2

Valoriser les actions
de l'écosystème de
l'économie circulaire
en Île-de-France

3

Développer les liens
entre les acheteurs pu-
blics et les opérateurs
économiques

La MAPCE

Programme pragmatique et collectif

Sur 2 ans

Pour tous les niveaux de maturité

En utilisant les ressources et les réseaux existants



Formation initiale à la commande publique Circulaire et Environnementale

→ Acquérir des bases de connaissances solides sur la commande publique circulaire et environnementale

5 Parcours par familles d'achat prioritaires

Bâtiment et
travaux publics

Mobilier et
fournitures de
bureau

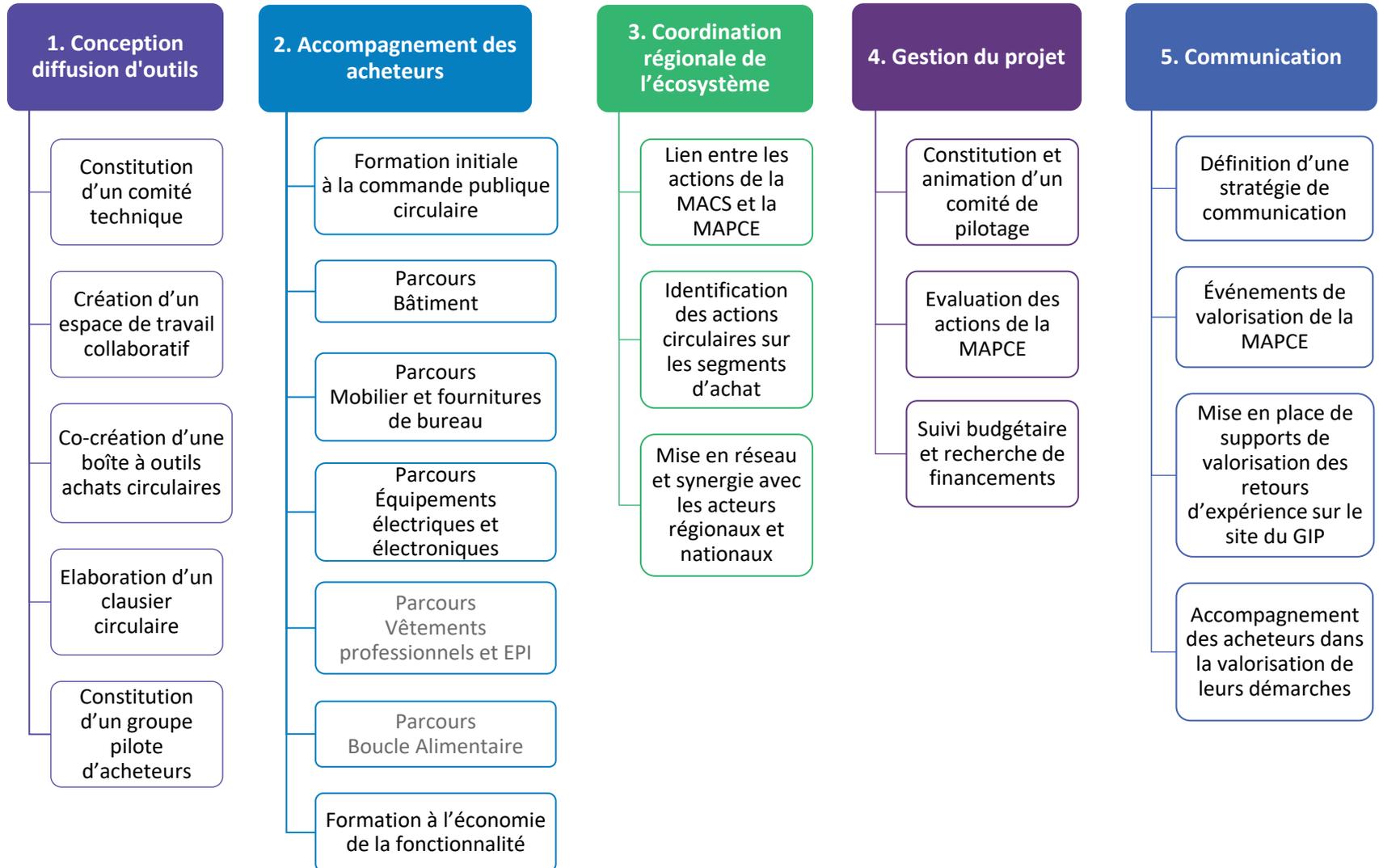
Équipement
électriques et
électroniques

Vêtements
professionnels
et EPI

Boucle
alimentaire

→ Maîtriser les enjeux spécifiques à chaque segment d'achat et engager des actions

Plan d'action 2021



Les groupements support

Comité technique



- Identification des synergies entre les programmes existants
- Aide à l'élaboration puis validation des outils élaborés



En début et fin de parcours soit 4 fois par an



13 membres

Réseaux régionaux ou experts en EC



DRIEAT Île-de-France
Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports



Club EF&DD
ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
► Promouvoir l'EF&DD en Île-de-France



teddif | territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France

Les groupements support

Groupe d'acheteurs pilotes



- Identification des besoins
- Co-construction puis test des outils élaborés
- Parrainage



En début, en fin et ponctuellement en cours de parcours



10 acheteurs engagés, tout type de structure
Binôme juriste/technicien



Parcours BTP – Les participants

42 inscrits

Fonction

- Acheteur
- Juriste
- Chargé de mission
- Directeur et Responsable de service

Structure

- Centre hospitalier
- Ville
- Intercommunalité
- Département
- Région

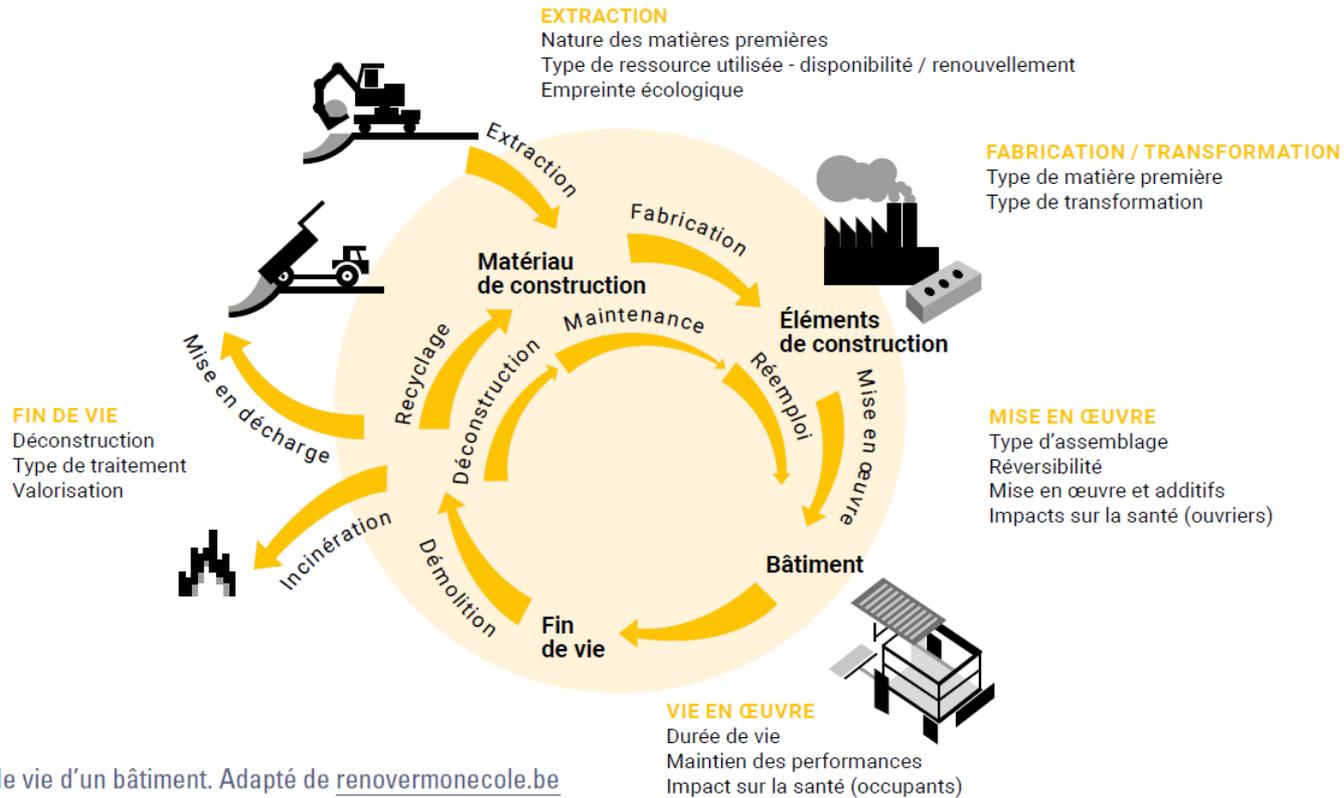


33 débutants

8 intermédiaires

1 confirmé

Approche cycle de vie

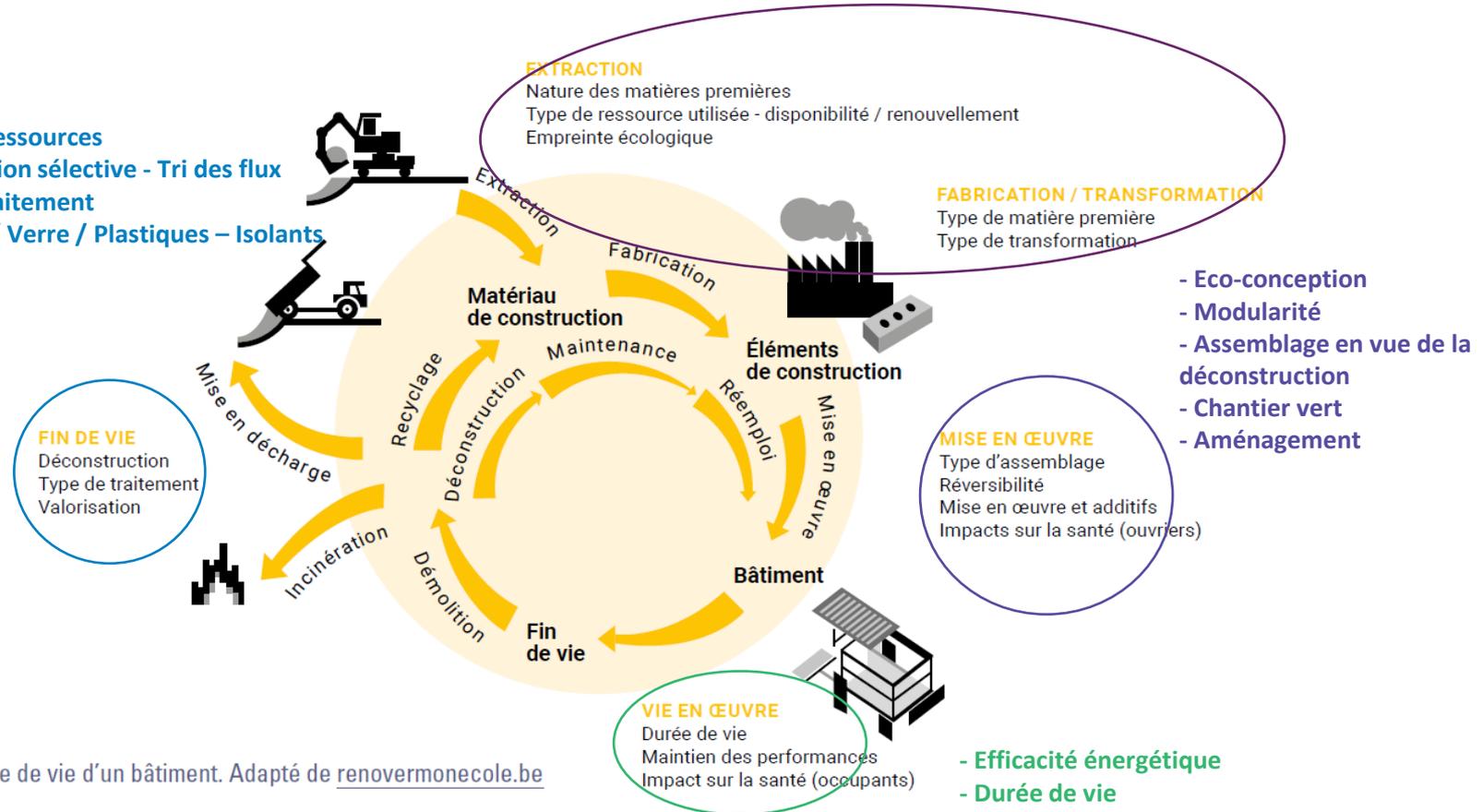


Cycle de vie d'un bâtiment. Adapté de reovermonecole.be

Approche cycle de vie

- Choix des matériaux (géosourcés, biosourcés, recyclés, réemployés)
- Procédés

- Diagnostic ressources
- Déconstruction sélective - Tri des flux
- Mode de traitement
Plâtre / Bois / Verre / Plastiques – Isolants



- Eco-conception
- Modularité
- Assemblage en vue de la déconstruction
- Chantier vert
- Aménagement

- Efficacité énergétique
- Durée de vie
- Agencement

Cycle de vie d'un bâtiment. Adapté de reovermonecole.be

Déroulement du Parcours

	Format	Quantité	Contenu	Sollicitation Participants
Début juillet	Webinaire de présentation	1	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des actions du Parcours - Marchés concernés / Identification des besoins - Partage des ressources - Cartographie des acteurs - Présentation de l'agenda - Formulaire d'inscriptions 	3h
	Réunion d'information et retours d'expérience	4	Parcours d'achat (définition des besoins / sourcing / SPEC / critères de choix / suivi et évaluation) pour chaque étape	12h (3h x 4 étapes)
Septembre Octobre Novembre	Groupe de travail clausier	8	Définition et rédaction des clauses administratives et techniques pour les 4 étapes	16h (2 GT x 2h x 4 étapes)
	Création de la boîte à outils Ressources	Au fil de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de fiches techniques - Veille réglementaire - Valorisation des bonnes pratiques - Partage des actualités / Formations / MOOC > Alimentation en continu via la GED	En continu
	Conseils Minute	6	Echange avec un ou plusieurs experts sur des points techniques spécifiques	12h (2 par mois x 3 mois x 2h)
Fin novembre	Parrainage	5 parrains		6h (2 par mois x 3 mois x 1h)
	Événement de clôture Rencontre Openmap	1	Plénière / Pitches Rencontres entre les acheteurs et les éco-entreprises	3h + 3h en fin de Parcours

➡ 1 à 2 jours par mois

Les prochaines étapes

- **Demain**

Questionnaire sur la formation :

- Enquête de satisfaction
- Vos attentes
- Inscription aux Parcours

- **Entre le 5 et le 7 juillet**

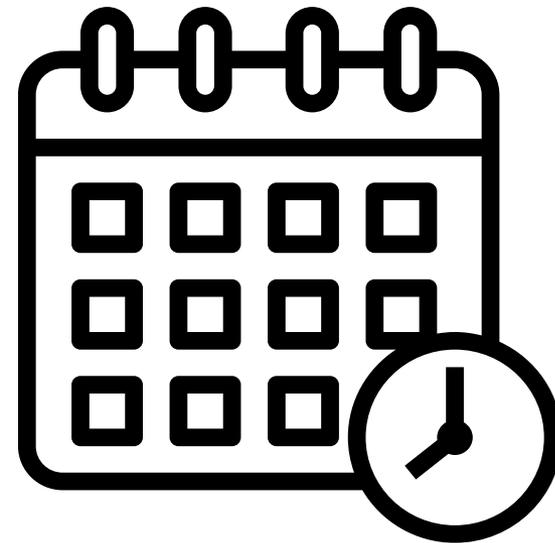
Webinaire de présentation du Parcours BTP

- **De début septembre à fin novembre**

Déroulement du Parcours BTP

- **De début octobre à fin décembre**

Déroulement du Parcours Mobilier et Fournitures de bureau





CONTACT

Daniel COISSARD – Directeur

Sandrine BOUSQUET – Directrice adjointe

Manon PORQUET – Cheffe de projet Mission Achats Publics Circulaires et Environnementaux : manon.porquet@maximilien.fr

Louise VIDAL – Cheffe de projet Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales : louise.vidal@maximilien.fr

François CURAN – Juriste droit public / marchés publics : francois.curan@maximilien.fr

Samuel CHARON – Responsable communication et coordination de l'activité interne

Ambre BLONDEAU – Chargée de communication en apprentissage

Krim HABIBY – Chef de projet administration de la plateforme / formateur

Julie LABOUZ – Gestionnaire comptable

Donna SANANIKONE – Stagiaire juriste

Kaythleen QUISOIR – Stagiaire communication



MISSION ACHATS PUBLICS
CIRCULAIRES & ENVIRONNEMENTAUX

GIP MAXIMILIEN – *Portail des marchés publics franciliens*

2 rue Simone Veil – 93 400 Saint-Ouen-sur-Seine

01.53.85.72.31 - contact@maximilien.fr

www.maximilien.fr

 [@GIP_MAXIMILIEN](https://twitter.com/GIP_MAXIMILIEN)